

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 6 juin 2016 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2016
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LES USAGES COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE PRINCIPAL CULTURE (P-103) POUR Y AJOUTER L'USAGE « PARC MARITIME » ET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-03»
5. ADOPTION 1^{ER} PROJET DU RÈGLEMENT N^o 185-16 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LES USAGES COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE PRINCIPAL CULTURE (P-103) POUR Y AJOUTER L'USAGE « PARC MARITIME » ET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-03 »
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 186-16 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES »
7. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET INVESTISSEMENTS CHARLEVOIX INC. CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS » PHASES III-B ET IV-B
8. RÉSOLUTION PAARRM (PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL)
9. RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
10. RÉSOLUTION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS)
11. RÉSOLUTION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RÉALISATION DES TRAVAUX)
12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^o DM52-2016 – CÔTE À GODIN (JONCTION AVEC NOUVELLE RUE PROJETÉE) – PROLONGEMENT DE PIERRE-DE SALES
13. REFONTE DU SITE INTERNET
14. RÉSOLUTION NOMMANT M. CLAUDE MATHIEU, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD
15. ENTENTE RÉSEAU CHARLEVOIX
16. MANDAT À LA FIRME TETRA TECH QI INC. – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE VISANT LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAUX USÉES (DÉGRILLEUR ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE)

17. RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION D'APPAREILS SONORES DANS LES BLEUETIÈRES EXPLOITÉES PAR M. CONSTANT TREMBLAY DANS LE RANG ST-JOSEPH
18. RÉSOLUTION AUTORISANT L'INSTALLATION DE 2 LUMIÈRES DE RUE
19. PARTICIPATION À L'ÉMISSION ENREGISTRÉE AU MUSÉE MARITIME PAR TVCO
20. RÉSOLUTION EMBAUCHE – SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
21. MOTION DE FÉLICITATIONS – REPÈRE BORÉAL
22. DEMANDE DE DON
- MUSÉE MARITIME (FÊTES DE LA MER)
23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

91-06-16 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

92-06-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 12 mai 2016

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté.

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016 soit adopté.

93-06-16 Adoption des comptes

Il est proposé par Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

ALARMES BAIE-SAINT-PAUL	140.09 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	5 576.29 \$
BELL CANADA	237.34 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (Linda:48.18 \$, Pierre::48.18 \$)	96.36 \$
BOULANGERIE LAURENTIDE INC.	50.00 \$
CANADA POST CORPORATION	100.17 \$
CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX	25.85 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	119.98 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	160.78 \$
DÉRY TÉLÉCOM	82.68 \$
DIRECTION DE GESTION DU FONDS D'INFORMATION SUR TERRITOIRE	76.00 \$
DISTRIBUTION SIMARD INC.	242.63 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	274.50 \$
FRANCE LABERGE ARCHITECTE	6 955.99 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 164.59 \$
LE CHARLEVOISIEN	365.62 \$
LES JARDINS DU CENTRE	82.78 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	17.03 \$
PAPETERIE ST-GILLES	42.54 \$
PETITE CAISSE (REMBOURSEMENT)	80.79 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	293.19 \$
SONIC	1 111.14 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	2 008.25 \$

VISA	108.12 \$
VITRERIE CÔTÉ INC.	124.17 \$
	<hr/>
	19 536.88 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ADT CANADA INC.	281.40 \$
AREO-FEU	583.76 \$
BELL CANADA	96.05 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	404.02 \$
BOIVIN & GAUVIN	115.64 \$
BRIGADE DES POMPIERS GARDE:780\$ INT:2980\$ AUTRE:1738\$ FOR:1184\$	6 682.00 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	1 011.74 \$
F. MARTEL & FILS INC.	294.62 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 094.55 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	97 393.00 \$
	<hr/>
	108 956.78 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	96.05 \$
BELL MOBILITÉ (Grégoire: 48.18\$, Patrick: 48.18\$)	96.36 \$
BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	664.08 \$
CENTRE DE PNEUS GCR	123.03 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	1 022.06 \$
CORPORATE EXPRESS	31.03 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	4.88 \$
ESSO	2 288.82 \$
F. MARTEL & FILS INC.	4 480.55 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	1 345.62 \$
GARAGE GUY GAUTHIER INC.	55.19 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	127.99 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU INC.	3 880.52 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES INC.	4 666.73 \$
HÉBERT JACQUES	172.50 \$
HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE	12 342.59 \$
HYDRO-QUÉBEC	698.18 \$
LES PRODUITS OPTIMAX INC.	160.97 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	504.91 \$
MACPEK	170.98 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	185.71 \$
	<hr/>
	33 118.75 \$

ÉCLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	2 038.09 \$
	<hr/>
	2 038.09 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ CELL.	61.63 \$
GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	2 138.54 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 938.76 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	248.85 \$
POSTES CANADA	111.70 \$
RÉAL HUOT INC.	192.23 \$
	<hr/>
	4 691.71 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	93.94 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	14.02 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 518.00 \$
	<hr/>
	2 625.96 \$

URBANISME

MRC CHARLEVOIX	585.36 \$
PETITE CAISSE (REMBOURSEMENT)	23.00 \$

PG SOLUTIONS	6 259.13 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE	109.15 \$
	<hr/>
	6 976.64 \$

LOISIRS ET CULTURE

AUDET JOHANNE	700.00 \$
GIRARD NANCY	48.00 \$
ATELIER SC CONCEPT	227.66 \$
AXE CRÉATION	1 655.64 \$
BELL CANADA	97.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	54.85 \$
HYDRO-QUÉBEC	331.70 \$
MDJ LA BARAQUE	50.00 \$
PALUSSIÈRE CHRISTINE	196.53 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	45.65 \$
SERVICE CT	52.83 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	12 435.00 \$
	<hr/>
	15 894.86 \$

PROJET STE-CATHERINE

ENVIRONNEMENT CA (9266-0729 QUÉBEC INC.)	3 722.43 \$
	<hr/>
	3 722.43 \$

DONS

TVCO	182.49 \$
	<hr/>
	182.49 \$

TOTAL **197 744.59 \$**

94-06-16 Avis de motion « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les usages complémentaires à un usage principal culture (P-103) pour y ajouter l'usage « parc maritime » et de modifier les usages autorisés dans la zone M-03 »

Régis Pilote, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les usages complémentaires dans la zone M-03 à un usage principal culture (P-103) pour y ajouter l'usage « parc maritime » et de modifier les usages autorisés dans la zone M-03 »

95-06-16 Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 185-16 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les usages complémentaires à un usage principal culture (P-103) pour y ajouter l'usage « parc maritime » et de modifier les usages autorisés dans la zone M-03 »

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre l'établissement de l'usage « parc maritime » comme usage complémentaire à l'usage P-103 sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter l'usage P-01 à la grille des spécifications pour la zone M-03;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire, telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 6 juin 2016;

ATTENDU QUE la grille des spécifications présente à l'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le n° 185-16 soit adopté ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC de Charlevoix;

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre « **RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LES USAGES COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE PRINCIPAL CULTURE (P-103) POUR Y AJOUTER L'USAGE « PARC MARITIME » ET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-03 et porte le numéro 185-16** ».

3. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier l'article 6.8 « Usages complémentaires à un usage principal Culture (P-103) » du chapitre 6 « Normes relatives aux usages complémentaires » pour y ajouter l'usage complémentaire « Parc maritime » et définir ses composantes de même que de modifier les usages autorisés dans la zone M-03 afin d'y permettre la classe d'usage P-01.

4. MODIFIER L'ARTICLE 6.8 « USAGES COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE PRINCIPAL CULTURE (P-103) DU CHAPITRE 6 « NORMES RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES » AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE « PARC MARITIME » ET DE DÉFINIR SES COMPOSANTES.

L'article 6.8 est modifié afin d'y ajouter le point « 3 » relativement à l'usage « Parc maritime ». Les constructions admises dans cet usage ainsi que les normes les régissant sont définies à l'intérieur de ce même point.

L'article se lira comme suit :

3° L'usage « Parc maritime » est également permis à titre d'usage complémentaire aux usages principaux de la classe P-103. Cet usage récréatif doit être en lien avec le secteur maritime et autorise la tenue d'activités complémentaires à la classe d'usage P-103 ainsi que la construction de bâtiments complémentaires tels que bâtiments polyvalents, pavillons d'interprétation, pavillons d'accueil, belvédère et tours d'observation. Une superficie minimale de 5 hectares est nécessaire pour la construction d'un ou plusieurs de ces bâtiments.

Certaines précisions s'appliquent à ces derniers :

- a. Pour un bâtiment polyvalent, la superficie de ce dernier ne doit excéder celle du bâtiment principal qu'il accompagne. Il peut aussi être adjacent ou détaché de ce dernier et comprendre deux étages. Les usages autorisés à l'intérieur du bâtiment sont ceux de salle polyvalente, de salle communautaire et de salle d'exposition. Les usages reliés à la recherche et l'éducation sont les seuls permis au second étage.
- b. Quatre pavillons d'interprétations peuvent être autorisés. La superficie maximale permise de chacun est de 100 m². Une marge de recul de 20 mètres est obligatoire des lignes de propriétés. La construction d'un belvédère peut être contigüe à ces derniers.
- c. Un pavillon d'accueil est autorisé. Il peut être permis, en plus des usages reliés à l'accueil de visiteurs, de développer un relais d'information touristique à l'intérieur de ce dernier. À des fins d'accommodations, il peut être exceptionnellement permis de réduire les marges de recul à 0 mètre des lignes de propriétés. Une terrasse peut aussi être adjacente à celui-ci.
- d. Les tours d'observations doivent être à une distance minimale de 30 mètres de lignes de propriétés.

5. AJOUTER LA CLASSE D'USAGE P-01 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE M-03 À L'ANNEXE A, GRILLE DES SPÉCIFICATIONS.

Un point (●) est ajouté vis-à-vis la classe d'usage P-01 dans la troisième colonne à partir de la gauche de la zone M-03, à la grille des spécifications de l'annexe A.

La grille des spécifications jointe au présent règlement en annexe 1 reflète ces modifications.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

96-06-16 Adoption du règlement n° 186-16 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires »

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'EN vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers, que le règlement portant le numéro 186-16 soit adopté.

97-06-16 Résolution autorisant la signature du protocole d'entente entre la municipalité des Éboulements et Investissements Charlevoix inc. concernant le développement domiciliaire « La Seigneurie des Éboulements » phases III-B et IV-B

CONSIDÉRANT qu'Investissements Charlevoix désire réaliser les phases III-B et IV-B du projet de développement domiciliaire « La Seigneurie des Éboulements »;

CONSIDÉRANT que le conseil, à la séance extraordinaire du 12 mai 2016, par la résolution n° 89-05-16, avait convenu de signer ledit protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, des modifications ont été apportées au protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, à la suite des modifications apportées, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le maire Pierre Tremblay et la directrice générale et secrétaire-trésorière Linda Gauthier, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité des Éboulements, le protocole d'entente à intervenir entre Investissements Charlevoix inc. concernant le développement domiciliaire la Seigneurie des Éboulements, phases III-B et IV-B.

98-06-16 Résolution « Programme d'aide à l'amélioration réseau routier municipal »

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acheminer une demande d'aide financière au montant de 20 000 \$ à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Madame Caroline Simard, pour les dépenses de voirie admissibles au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2016-2017.

99-06-16 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 57 630 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'*Annexe A* identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'*Annexe B* ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers,

- **QUE** la municipalité des Éboulements informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

100-06-16 Résolution Programme Réhabilitation du réseau routier local – volet – Redressement des infrastructures routières locales (Élaboration des plans et devis)

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a pris connaissance des modalités d'application du Volet- Redressement des infrastructures routières (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Charlevoix a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

101-06-16 Résolution programme réhabilitation du réseau routier local – volet – redressement des infrastructures routières locales (réalisation des travaux)

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Charlevoix a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

102-06-16 Demande de dérogation mineure n° DM52-2016 – Côte à Godin (jonction avec nouvelle rue projetée) – prolongement du chemin Pierre-de Sales

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° DM52-2016 présentée par Investissements Charlevoix afin de permettre une longueur de 20 mètres entre l'axe central de la côte à Godin et de la nouvelle rue projetée, le prolongement du chemin Pierre-de Sales, alors que l'article 4,7 du règlement de lotissement n° 119-11 stipule qu'à partir de l'axe central des deux rues (à 90 degrés), une distance de 45 mètres doit être présente sur chacune des voies sans jamais sortir de l'emprise des deux rues;

CONSIDÉRANT que le demandeur ne peut respecter le règlement en raison des contraintes physiques des lieux, compte tenu de la présence de roc et de la pente trop prononcée, rendant l'application du règlement impossible;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU, lequel souhaite que la municipalité s'assure que le déneigement puisse être effectué de façon adéquate et qu'il n'y ait pas de problème sur le plan du virage des véhicules à l'extrémité de la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à la majorité des conseillers présents – la conseillère Ruth Tremblay étant contre - d'autoriser la demande de dérogation mineure présentée par Investissements Charlevoix.

103-06-16 Refonte du site Internet

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements désire procéder à la refonte de son site Internet et l'actualiser en fonction des nouvelles applications disponibles;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Axe création pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De mandater Axe création pour procéder la refonte du site Internet de la municipalité au coût de 7 625 \$ excluant les taxes.

104-06-16 Résolution nommant M. Claude Mathieu, responsable de la bibliothèque Félix-Antoine Savard

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De nommer M. Claude Mathieu responsable de la bibliothèque Félix-Antoine-Savard, en remplacement de M. Philippe Naud.

105-06-16 Entente Réseau Charlevoix

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Réseau Charlevoix et la municipalité des Éboulements concernant une participation financière au montant de 2 000 \$ pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De verser la somme de 2 000 \$ à Réseau Charlevoix à titre de participation financière pour l'année 2016.

106-06-16 Mandat à la firme Tetra Tech QI inc. – Réalisation d'une étude préliminaire visant le remplacement des infrastructures d'eaux usées (dégrilleur St-Joseph-de-la-Rive)

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* le 11 janvier 2014 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les municipalités possédant un dégrilleur comme traitement des eaux usées doivent prévoir l'installation d'un

nouveau traitement qui répond aux normes actuelles d'ici le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un dégrilleur est utilisé pour le traitement des eaux usées dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive depuis 2001;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements doit remplacer ce système de traitement des eaux usées pour se conformer au règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de mandater la firme Tetra Tech QI inc. pour procéder à une étude d'avant-projet pour le remplacement du dégrilleur (eaux usées) du secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive au coût de :
 - Activité 1) Analyses de sites - facturation horaire avec une enveloppe budgétaire de 4 400 \$
 - Activité 2) Étude comparative - facturation forfaitaire au montant de 14 000 \$

107-06-16 Résolution autorisant l'utilisation d'appareils sonores dans les bleuetières exploitées par M. Constant Tremblay dans le rang St-Joseph

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Constant Tremblay afin d'utiliser un appareil sonore dans les bleuetières qu'il exploite dans le rang St-Joseph sur le lot 362-P, 363-P, 669-P, 670-P, 671-P et 694-P;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un tel appareil permet d'éloigner les prédateurs et protéger sa récolte;

CONSIDÉRANT l'emplacement du site et le genre d'appareil utilisé;

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens à l'effet de modifier la programmation nocturne pour éviter les sons trop agressifs et d'en diminuer le volume pendant la nuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE Monsieur Constant Tremblay soit autorisé à utiliser un appareil sonore dans sa bleuetière selon les conditions ci-dessus mentionnées, et ce, pour la période du 15 juillet au 15 septembre 2016.

108-06-16 Résolution autorisant l'installation de deux lumières de rue

CONSIDÉRANT que suite à une étude sur la sécurité de la route telle que requise pour procéder à l'installation de nouvelles lumières de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'installation de deux nouvelles lumières de rue, soit l'une à l'intersection du chemin des Cyprès et l'autre au coin du chemin menant à l'assainissement des eaux, face au 2105, route du Fleuve.

109-06-16 Participation à l'émission enregistrée au Musée maritime par TVCO

CONSIDÉRANT que TVCO a le projet de produire une série de 10 émissions de 30 minutes chacune au Musée Maritime de Saint-Joseph-de-la-Rive;

CONSIDÉRANT que TVCO est à la recherche de partenaires pour la production et la diffusion de ces émissions;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité commerciale exclusive accordée aux partenaires lors de la diffusion de ces émissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un soutien financier de 750 \$ à TVCO à titre de partenaire commercial pour l'enregistrement de la série d'émissions au Musée Maritime au cours de l'été 2016.

110-06-16 Résolution d'embauche – secrétaire administrative

CONSIDÉRANT la sélection des candidatures reçues pour occuper le poste de secrétaire administrative à la municipalité des Éboulements;

CONSIDÉRANT les entrevues et les tests effectués par le comité de sélection et les résultats obtenus par les candidates;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

-de procéder à l'embauche de Madame Annick Martel au poste de secrétaire administrative à raison de 21 heures par semaine au tarif horaire établi par la convention de travail en vigueur.

111-06-16 Motion de félicitations – Repère Boréal

Sylvie Bolduc, conseillère, adresse une motion de félicitations à Jonathan Galarneau et Simon Galarneau,

- pour avoir remporté le 4 mai dernier, le prix dans la catégorie « SERVICES AUX INDIVIDUS » dans le cadre du concours « Défi OS'Entreprendre » à l'échelle de la Capitale-Nationale pour leur projet entrepreneurial « Repère Boréal ».

112-06-16 Demande de don – Musée Maritime - Fêtes de la mer

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder un don de 250 \$ au Musée Maritime de Charlevoix pour l'activité les « Fêtes de la mer » édition 2016 qui aura lieu le 17 juillet prochain.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

113-06-16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 20, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

<u>CORRESPONDANCE – MAI</u>	
SPCA CHARLEVOIX	Rapport annuel 2015